N/Réf : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2011

***Note à la Bienveillante Attention de Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l’Etat***

**Concerne : Intervention de payement des arriérés des salaires**

**suivant le n° DTO 1652/10, en souffrance aux Finances.**

1. **SYNTHESE**

Le Professeur à l’ISPT / Gombe, Monsieur THOME RIAD d’origine libanaise, matricule 7.9068447V, a saisi le Cabinet du Président de la République relativement à l’objet en marge.

Il développe une maladie cardiovasculaire qui nécessite, selon le diagnostic des médecins, une prise en charge à l’étranger.

Cette opération ne peut être possible que si des moyens financiers importants sont mobilisés.

De ce fait, il revient sur les démarches entreprises depuis longtemps pour récupérer les arriérés de salaires d’un montant de 130 millions de francs congolais, toujours en souffrance au Ministère des Finances, DTO n° 16552/10.

S’adressant au Président de la République, il est convaincu qu’il s’agit du dernier recours pour voir ses arriérés payés et pouvoir quitter la Clinique Ngaliema où il est hospitalisé pour aller suivre des soins adaptés à l’étranger.

1. **AVIS ET SUGGESTIONS**

Ce Professeur Ordinaire est venu dans notre pays alors que nous avions besoins de la coopération pour former nos futurs Professeurs de l’ESU. Il a donc consenti un certain nombre des sacrifices pour répondre à l’appel de notre pays nouvellement indépendant.

2

Il a enseigné et continue à enseigner. Il a donc droit à son salaire. Surtout au moment où il se découvre des graves problèmes de santé.

Le Collège Chargé des Questions Sociales et Culturelles propose qu’il plaise à Votre Autorité d’instruire le Ministre des Finances afin qu’il libère les arriérés de salaires de ce Professeur. Cela va de la crédibilité de notre pays, mais aussi il s’agit d’un cas d’assistance à personne en danger.

Haute considération.

**Léonard MASU-GA – RUGAMIKA**

Min. : Cons. Faustin NSAKA LUMPUNGU

Saisie  : Mlle Nicole MANOKA

**Visa  : DIRCABA I**

**PROJET**

*N/Réf. : CAB/PR/CPCSC/ /FNL/NM/2011*

***Transmis copie pour information à :***

*- Son Excellence Monsieur le Président de la République.*

*(Avec l’expression de mes hommages les plus déférents)*

*- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre*

*(Avec l’assurance de ma haute considération)*

*- Monsieur le Ministre de l’Enseignement*

*Supérieur et Universitaire.*

*- Madame le Directeur de Cabinet Adjoint*

*du Chef de l’Etat.*

*- Monsieur le Conseiller Principal au Collège Chargé Questions Economiques, Financières et Monétaires du Cabinet du Président de la République.*

*- Monsieur le Conseiller Principal au Collège*

*Chargé des Questions Sociales et Culturelles.*

***PALAIS DE LA NATION***

* *Monsieur le Professeur ATG THOME RAID.*

***ISPT/GOMBE***

***(Tous) à Kinshasa-Gombe***

-----------------------------------------------------------

***A Messieurs :***

* ***Le Ministre des Finances***
* ***Le Ministre du Budget***

***(Tous) à KINSHASA / Gombe***

***Concerne : Paiement arriérés de salaire du Prof. THOME RIAD.***

*Messieurs les Ministres,*

*Par sa lettre du 27 décembre 2010 dont copie vous a été réservée, le Professeur THOME RIAD, de l’Assistance Technique Gouvernementale libanaise, a sollicité l’intervention de Son Excellence Monsieur le Président de la République, aux fins d’obtenir le paiement de ses arriérés de salaire dont le montant total s’élève à 145.533,04 $us (dollars américains cent quarante cinq mille cinq cent trente trois, quatre cents).*

*Actuellement hospitalisé à la Clinique Ngaliema pour des problèmes cardiovasculaires, le requérant a besoin de moyens financiers suffisants pour accéder aux soins appropriés dans une institution médicale spécialisée à l’étranger comme l’indique attestation médicale de ses médecins traitants.*

*-2-*

*Aussi, vous est – il demandé de bien vouloir lui en faciliter la tâche en mettant à sa disposition, par la procédure exceptionnelle, le montant susmentionné.*

*En annexe, l’attestation médicale.*

*Veuillez agréer,* ***Messieurs les Ministres****, l’assurance de ma considération.*

***Gustave BEYA SIKU***